

Les défis liés au dérèglement climatique et à la perte de la biodiversité devraient être la colonne vertébrale des réflexions amenant aux choix d'aménagement de notre territoire et aux prises de décisions.

Quelles mesures structurantes la majorité a-t-elle engagées sur ces sujets ?

La réduction des températures dans les bâtiments municipaux :

c'est une obligation nationale. Il n'y a là aucun mérite.

Nous attendons par contre toujours le diagnostic énergétique des bâtiments municipaux.



Place De Gaulle-Anthonioz



Le terrain de boules à Pignéguay



Le parvis de la gare



La maternelle Debelle



L'Allée de la Maladière

L'extinction des éclairages nocturnes :

il aura fallu subir la crise de l'énergie et son impact économique pour que cette mesure soit enfin prise.

L'exemple du choix d'un abattage total plutôt que progressif des 25 arbres de la promenade de Roize est sur ce point édifiant.

Il va falloir attendre plus de 15 ans pour qu'il y ait à nouveau un peu d'ombre et les arbustes plantés côté sud n'en feront pas.



La promenade de Roize

Le non remplacement des arbres abattus.



Rue de Saint Ours

A l'heure où il faut désimperméabiliser et végétaliser les villes, l'aménagement des espaces publics est à contre-courant des besoins.